



# Médiator : les victimes demandent un fonds d'indemnisation

publié le 19/01/2011, vu 3182 fois, Auteur : [Mailys DUBOIS](#)

**Les associations réclament la réparation « intégrale » des préjudices subis par les victimes du Médiator et demandent que Servier contribue au financement du fonds.**

## Médiator : les victimes demandent un fonds d'indemnisation

**L'Association des victimes** des accidents médicaux (Aviam), l'Association de défense des personnes victimes des effets secondaires des médicaments destinés à lutter contre le diabète et/ou la surcharge pondérale (ADVM), l'Association des victimes de l'isoméride et du Médiator (Avim), l'Association des victimes des maladies nosocomiales (Le Lien), l'Association française des diabétiques (AFD), le Collectif interassociatif sur la santé (CISS) et l' UFC-Que Choisir réclament la mise en place d'un **fonds d'indemnisation des victimes du Médiator** . C'est le seul moyen « susceptible d'apporter rapidement la compensation des dommages (...) subis », indiquent ces associations dans un communiqué commun. Elles souhaitent aussi que ce fonds soit géré par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux et des affections iatrogènes (**Oniam**). Les associations réclament la réparation « intégrale » des préjudices subis par les victimes du Médiator et demandent que Servier contribue au financement du fonds.

Extrait de l'argus de l'assurance parution de mercredi 19 janvier 2011